

DANIEL BEAUVOIS

PRESENCE ET MYTHE  
DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
À VILNA ENTRE 1803 ET 1831

C'est peut-être en examinant les survivances d'une institution disparue que l'on peut le mieux évaluer l'importance qu'elle a eu dans la vie d'un peuple. Mais retrouver les éléments ne suffit pas, encore faut-il retrouver l'esprit. Nous nous efforcerons ici, de saisir la vie posthume de cet esprit, en nous demandant dans quelle mesure il a pu demeurer pur ou se modifier, dans les conditions nouvelles créées par les partages, et dans le seul tronçon de Pologne échu à la Russie. Comment les principes de la Commission de l'Éducation Nationale Polonaise sont-ils maintenus, ressentis et appréciés à Vilna dans les décennies qui suivent le naufrage de la Pologne.

Rappelons d'abord quelques faits bien connus. On sait, depuis, surtout, les travaux de S. Truchim, quelle part énorme ont pris les Polonais dans l'élaboration du système scolaire russe en 1802-1804<sup>1</sup>. On sait que Strojnowski, l'un des piliers de la Commission disparue, est l'auteur des Principes de l'Instruction Publique dans l'Empire Russe qui préconisent l'instauration d'un système hiérarchique pyramidal où six Universités contrôlent des gymnases, qui contrôlent des écoles de district, qui répondent elles-mêmes des écoles de paroisse. On sait aussi, et les contemporains l'appréciaient par dessus tout, que les rênes de l'éducation furent confiées au fils d'Adam Casimir Czartoryski. Le recteur Sniadecki soulignait en 1807: „Le très éclairé Alexandre I, en confirmant la première école du Duché de Lituanie, en lui donnant du lustre, en comblant de bienfaits ce grand oeuvre de Stefan Batory, en lui donnant la direction de l'Instruction Publique dans des provinces peuplées de compatriotes, ...en confiant la garde et le soin de si importantes obligations au descendant d'Amis des Sciences, à notre glorieux compatriote imbu de leurs lumières... n'a pas seulement sauvé notre plus belle institution

---

<sup>1</sup> S. Truchim. *Współpraca polsko-rosyjska nad organizacją szkolnictwa rosyjskiego w początkach XIX w.* Łódź. 1960. 144 p.

nationale du déluge de la défaite générale, mais l'a élargie, grandie et magnifiée"<sup>2</sup>. Il n'est plus nécessaire de souligner la parenté des Instructions provisoires de l'Instruction Publique, publiées par le nouveau ministère russe, avec les prescriptions de la Commission polonaise, quelques emprunts au plan de Condorcet, n'enlèvent rien à une filiation évidente. La plupart des textes officiels touchant l'éducation, comme le Règlement des établissements scientifiques de 1804 ou l'Instruction aux Visiteurs des écoles de 1803, ont fait l'objet de comparaisons juxtalinéaires avec leurs homologues de la Commission de l'Education Nationale et ces études sont parfaitement probantes. Il n'est que de rappeler que le chap. V du Statut de l'Université de Vilna du 18 Mai 1803, est consacré spécialement aux prescriptions en usage dans l'ex-Pologne; il stipule qu'elles seront toutes conservées, à l'exception de quelques modifications de détail: ainsi, on n'exige plus des enseignants la vie en commun, le célibat, la table commune et le port de l'habit ecclésiastique. Dans l'ensemble, Vilna offre, pour la continuation de l'oeuvre polonaise d'éducation, un champ privilégié: En plus des principes, les hommes et les choses demeurent. Les hommes, ce sont les quelques professeurs, surtout ecclésiastiques, qui ont continué à enseigner dans leur petite ville; ce sont ceux de l'ancienne Ecole Principale, des ex-Jésuites pour la plupart; ce sont surtout quelques grands noms qui continuent la tradition un moment rompue: Poczobut, l'ancien recteur, reste aux côtés de Strojnowski confirmé à la direction; Adam-Casimir Czartoryski suit de loin les efforts de son fils Adam-Jerzy, que ses fonctions de Curateur, et bientôt de Ministre des Affaires Etrangères retiennent à Saint-Pétersbourg. Jan Śniadecki, Tadeusz Czacki, Hugo Kollataj suivent tous passionnément la résurrection de leur oeuvre sous un sceptre étranger étonnamment clément. Les conditions matérielles ont également une base solide: les batiments Jésuites du Collège Saint-Jean offrent un noyau et des possibilités de développement, plus de cinquante écoles ne demandent qu'à être réanimées. Les avantages naguère réservés aux professeurs sont reconduits, notamment le régime des retraites qui permet une validation des services antérieurs.

Mais tout cela, qui est très important, pourrait n'être rien sans une volonté tenace de perpétuer et de développer un esprit. Les obstacles ne manquent pas. Ainsi, les structures mises en place vingt ans plus tôt sont relativement bien maintenues dans les gouvernements de Vilna et Grodno, mais elles sont très faibles en Podolie, en Volhynie, et inexistantes dans les gouvernements de Kiev, Vitebsk, Mohilev où elles vont

<sup>2</sup> J. Śniadecki. *Zagajenie Sessyi Publicznej Uniwersytetu Wileńskiego dnia 12/24 marca 1807 roku w sali bibliotecznej. Pisma rozmaite*. T. 2 cz. 5. Wilno 1818.

se heurter en outre, au système russe de Catherine. Il importe donc de cerner les obstacles, pour préciser la vraie continuité avec l'action de la Très Illustre Commission. Seules les réactions des responsables de l'éducation devant ces problèmes nous permettront de saisir comment dans les coeurs et les esprits plus que dans les textes, est ressentie la filiation.

Et tout d'abord, le problème fondamental, unique sans doute, dans l'histoire culturelle de l'Europe des XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles. La Commission polonaise avait travaillé, comme son titre l'indiquait, dans un esprit national, fidèle en cela à l'enseignement de tous les faiseurs de plans qui, depuis La Chalotais et Mably, en passant par Beccaria, Filanghieri jusqu'à Bentham, réclamaient une prise en main de l'éducation par l'Etat, parce qu'il ne venait à l'idée de personne qu'un Etat pût n'être pas solidaire de sa nation. La dissociation était tellement peu admise que lorsque Felbiger, par exemple, pourtant natif de Silésie et Abbé de Sagan, rédige son *General Land-Schul Reglement*, il le conçoit comme un plan d'expansion des Lumières prussiennes au moyen de la langue allemande. Le Polonais n'est plus alors, en Silésie, qu'un dialecte. Au service de l'Autriche, il ne se souciera pas plus de la nation tchèque et le pouvoir centralisateur de la Révolution Française n'aura de cesse que de faire progresser la langue Française sans égard pour les langues intérieures, véhicules de scissions éventuelles. Or, voici que l'Etat russe opte pour un cosmopolitisme culturel dont l'université de Moscou, peuplée d'Allemands, donnait déjà l'exemple. Le Statut de l'arrondissement de Vilna précise bien que la langue d'enseignement sera le polonais, il libère les établissements scolaires du contrôle des autorités locales (Gouverneurs civils et militaires) prévu par le système de Catherine. Il laisse donc une très grande autonomie à la partie de la nation polonaise qui vit dans l'Empire Russe. Comment un héritier de la Commission d'Education Nationale de Pologne pouvait-il réagir à cette magnanimité russe dont les gazettes parisiennes elles-mêmes se font l'écho?<sup>3</sup> Nous touchons là l'ambiguïté essentielle de la situation, car, si grande que soit l'autonomie de l'Université — et elle est plus grande que celle qu'avait l'Ecole Principale dix ans plus tôt — l'Université n'en est pas moins le rouage d'un ministère russe. Après avoir inspiré la création de ce ministère, les héritiers de la Commission Polonaise vont peu à peu devoir se soumettre à cette machine issue de leurs mains. Il ne peut leur échapper que ce Ministère de l'Education

<sup>3</sup> „Le Comte de Marcoff” (sic) c'est-à-dire Markov, ambassadeur de Russie à Paris signale la publication de l'Acte de Confirmation de l'Université de Vilna „par les feuilles publiques”. Archives Czartoryski de Cracovie. (Arch. Czart.) 5476 p. 46.

Nationale ne s'adresse pas à leur seule nation. Le but assigné aux écoles par DUPONT de NEMOURS était clair. Il souhaitait à STANISLAS-AUGUSTE: „un peuple habile et fructueux dans ses travaux, vertueux et patriote dans ses moeurs, aguerri, disciplinable et même déjà discipliné dans son courage: un peuple dont les forces soient à votre disposition, que vous puissiez appeler vos enfants, qui voie en Vous des bienfaiteurs et dans la patrie une véritable Mère”<sup>4</sup>. Mais les inspireurs de l'oeuvre civique polonaise sont-ils prêts à reporter sur ALEXANDRE I cette charge de dévouement? A en croire les discours officiels de Strojnowski, ou l'ode de Poczobut lors de l'inauguration de l'Université impériale<sup>5</sup> cela semblerait possible, le recteur Sniadecki loue, de même, chaque année, l'Empereur dont l'anniversaire du couronnement tombe le 15 Septembre, jour de la rentrée universitaire: „C'est la fête d'une nouvelle alliance entre le Trône et les Sciences” proclame-t'il, mais il précise aux étudiants qu'ils sont „l'espoir de leurs parents, de leur famille, de l'Etat et de la Patrie”<sup>6</sup>. Distingo subtil qui trahit une énorme réserve mentale. Chaque responsable de l'Education manie de même les mots patrie et peuple dans un sens plein d'ambiguïté qui révèle une fêlure profonde. La question d'une éducation nationale dans un état plurinational crée donc un malaise permanent. Le malaise se transforme parfois en crise: J. Sniadecki acceptera de participer au Gouvernement Provisoire de Lituanie, en 1812, et les étudiants, autour de 1820, comprendront le civisme comme l'entendaient leurs pères et non comme des citoyens de l'Empire russe.

La nation Polonaise ayant perdu ce centre de gravité culturelle que représentait la Commission de Varsovie, quelques voix s'élèvent au début de la restauration de Vilna pour douter de la vraisemblance de cette gageure: prolonger l'oeuvre de cette Commission dans le seul tronçon russe. Le vieux Prince Czartoryski voudrait même refuser le terme d'université: „il n'y a rien de plus in-polonais dans les flexions des cas que cet universität” dit-il en préconisant le maintien du terme d'Eccola principale, tandis que son Secrétaire Kłokocki répète sa méfiance envers cette „Université à la moscovite”<sup>7</sup>. Il s'agit d'un moment d'incertitude où

<sup>4</sup> Dupont de Nemours — Vues générales — Moyens d'établir des Ecoles de paroisses. 1774. cité par H. Pohoska. *Sprawa oświaty ludu w dobie KEN*. Kraków 1925. p. 52.

<sup>5</sup> Ode de Sarbiewski traduite en russe par Poczobut 17 juin 1803 dans *Sbornik materialov dlja istorii prosveščeniija v Rossii* T. 2. St. Pétersbourg 1897. p. 170-172.

<sup>6</sup> J. Sniadecki. *Zagajenie Sessji publicznej Uniwersytetu Wileńskiego dnia 15 września 1807 w. rocznicę Koronacji N. Imperatora*. op. cit. T 2 s. 15.

<sup>7</sup> *Listy oryginalne Xcia generala ojca do syna Xciecia Adama Czartoryskiego*. Arch. Czart. Ew 1946. p. 267. 19 mars 1803 — et Lettre de S. Kłokocki. 3 avril 1805. Arch. Czart. 5476 p. 243.

les hommes de la Commission polonaise n'hésitent pas à mettre en doute le bienfondé d'une reconduction de leur oeuvre et à en montrer les défauts. A.K. Czartoryski sait combien le goût des études a peu pénétré en Lituanie, Kłokocki le répète au professeur Groddeck: „Notre Prince me parlant dernièrement de votre Université me dit qu'il se passera bien du temps avant qu'on se fasse une idée juste de ce que c'est que l'Université”<sup>8</sup>. On connaît aussi l'opinion de H. Kollataj selon laquelle le curateur et le recteur avaient bien tort de se réjouir du maintien du système de la Commission de l'Education Nationale et que cet „attachement excessif à une institution nationale” les empêchaient de voir des défauts qu'il aurait bien fallu corriger<sup>9</sup>. Mais très vite Kollataj quitte la Russie pour le Duché de Varsovie et tous les responsables de l'éducation dans les territoires polonais de la Russie s'accordent pour taire les défauts de leur oeuvre, comprenant qu'il valait mieux l'exalter que la dénigrer. Cette attitude permet d'effacer l'amertume de devoir la restauration à un souverain étranger, et de se donner le beau rôle: en conservant les lois polonaises et en respectant le statut de l'Education, ALEXANDRE s'est montré, dit Sniadecki, digne de la dynastie égyptienne des Ptolémées qui assimilait ce que l'esprit de la Grèce avait de meilleur<sup>10</sup>. Cette confortable certitude a l'avantage de rendre la coexistence possible et douce, le complexe de supériorité permet de répondre sans trop de grincements à l'idéal de concorde slave qui semble animer les familiers du Tsar, et de préserver le patrimoine culturel Polonais avant tout, comme l'avait préconisé Krasicki et comme le faisait la Société des Amis des Sciences, créée à Varsovie.

Exalter et assumer l'héritage de la Commission de l'Education Nationale ne signifiait pas seulement affirmer de nobles idées générales, mais surtout perpétuer les engagements concrets sur lesquels elle avait basé son action. Or le fondement même de l'existence des écoles secondaires, était l'exploitation, à leur profit, des biens ex-jésuites confiés à des fermiers choisis par la Commission. Continuer selon ce système n'était-il pas aller au devant de graves difficultés? Car l'expérience avait montré que ces biens excitaient la convoitise de la plupart des propriétaires terriens, c'est-à-dire de ceux-là même dont on attendait le plus d'esprit civique. Dès 1773, en effet, on ne comptait plus les appropriations illégales entérinées comme faits accomplis, en vertu du droit au *zajazd*.

<sup>8</sup> Lettre de S. Kłokocki à E. G. Groddeck 6 avril 1805. Bibliothèque Jagiellonne. (B.J.) 3.097.IV.

<sup>9</sup> X. *Hugona Kolltataja Korrespondencja listowna z Tadeuszem Czackim*. Wyd. F. Kojśiewicz. T. 1. Kraków 1844. s. 109. Critiques violentes également p. 91-93.

<sup>10</sup> J. Śniadecki. 27 avril 1808. op. cit. p. 27.

Bien vite on ne comptait plus non plus les mauvaises gestions, les détournements de fonds, les irrégularités dans l'approvisionnement des écoles académiques<sup>11</sup>. Massalski, suspect lui-même de malversations avait, en vain, envisagé une lettre circulaire appelant tous les propriétaires à aider la Commission<sup>12</sup>. Mais cet enchevêtrement d'affaires litigieuses n'entame pas le zèle du recteur Sniadecki. Une solution très simple pour dénouer cet imbroglio avait cependant été suggérée par A. J. Czartoryski au recteur Strojnowski: confier toutes ces terres à l'Etat et recevoir de celui-ci les sommes nécessaires aux écoles<sup>13</sup>, mais déjà, la réticence était sensible et la gestion des biens ex-jésuites avait dû être confiée à l'université, malgré les réserves de son curateur qui note prudemment: „... de mon côté, je me suis montré tout à fait passif vis-à-vis de ce projet, attendant votre opinion”<sup>14</sup>. Comment l'Université eût-elle pu renoncer à une institution qui, si imparfaite fût-elle, lui assurait une gestion autonome des écoles? Inaugurant le 27 Avril 1808 les travaux de l'une des deux commissions juridiques chargées de débrouiller les comptes du Fonds de l'Education, Jan Sniadecki rappelle que ce fonds est l'oeuvre sacrée de Joachim Chreptowicz et que le maintenir est un devoir absolu. Aucun argument juridique, aucun plan d'assainissement ne plaide pour l'adoption de ce système en faillite depuis vingt ans. Déjà nous sommes dans le domaine du mythe et du symbole: ce système est polonais, donc il faut le maintenir, vaille que vaille. C'est pourquoi le recteur a mis toute son énergie, l'année précédente, à expliquer au Curateur que „l'ukaz du 6 mars (1807 — D.B.) qui vient seulement de parvenir à ma connaissance, et qui incorpore les Fonds de l'Education aux revenus de l'état est certes très utile pour faciliter les comptes des autres provinces, mais pour l'Université de Vilna et son arrondissement dans les provinces ci-devant polonaises, il peut entraîner les effets les plus dangereux”. Les justifications de Sniadecki relèvent du plus pur idéalisme des Lumières, elles supposent chez ses concitoyens polonais un sens civique qu'il est prêt à susciter de force s'il était, d'aventure, disparu. Alors que Czacki, responsable de l'éducation dans les provinces du Sud, est prêt à admettre sans discussion les comptes douteux que lui présentent les Volhyniens, qu'il ne revient pas sur les ventes de biens ex-jésuites décidées par la diète de 1788, afin de ne pas inquiéter quelques familles puissantes, Sniadecki

<sup>11</sup> I. Szybiak. *Szkolnictwo Komisji Edukacji Narodowej w Wielkim Księstwie Litewskim* — Wrocław 1973 p. 23.30 et 132-136.

<sup>12</sup> H. Pohoska. op. cit. p. 98.

<sup>13</sup> D. Beauvois. *Aspects du centralisme administratif de l'Université de Vilna: VIIème Congrès International des Slavistes. Communications de la délégation française*. Paris 1973 s. 42-43.

<sup>14</sup> Lettre d'A. J. Czartoryski à H. Strojnowski. 26 mai 1804 BN Varsovie III 3296.

veut, au contraire, retrouver la pureté originelle de la Commission d'Education, celle de la diète de 1775, et exiger les arrérages sur la totalité de ces biens. „La Constitution de 1788 sera, selon lui, la honte éternelle de la Pologne et le témoignage du pillage public”<sup>15</sup>. En homme du XVIII<sup>ème</sup> siècle qui se méfie des fluctuations de la monnaie, le recteur souhaite apporter un seul correctif aux décisions de 1775: fixer les redevances pour les écoles en grain et non plus en argent comme l'admet encore Czacki: „Car la valeur doit émaner des choses, non des signes... Puisque le Fonds de l'Education est fourni par la terre, il doit être aussi stable qu'elle”<sup>16</sup>.

Nous assistons ainsi à une dispute très révélatrice. La Commission de l'Education vit toujours dans les esprits, mais, selon les options politiques de ses héritiers, elle apparaît sous des jours différents: on choisit, selon la cause que l'on veut défendre, tel ou tel moment de son histoire, et on lui fait exprimer des idées radicalement opposées: c'est en son nom que Sniadecki défend le civisme désintéressé et c'est en son nom que Czacki défend l'égoïsme de classe des possédants: „Il ne s'agit pas, selon Czacki, de savoir s'il est bon d'établir un loyer sur des biens dont la valeur augmentera, mais de savoir si l'on peut détruire quelque chose qui a été décidé dans notre pays il y a trente ans. Ce que la diète de 1775 a décidé, la Russie l'a garanti. Ce que la diète ouverte en 1788 a écrit, nous le respectons. La sécurité de la propriété, la confiance dans les décisions, intéressent plus le pouvoir de ce pays qu'une perte importante de fond qui peut être dédommée par la protection suprême”<sup>17</sup>. Sniadecki prouve sans peine que ces arguments ne tendent qu'à maintenir le statu quo de propriétés mal acquises, il se déchaîne contre les accapareurs: „celui qui attende aux fonds de l'Education publique n'est pas seulement un mauvais citoyen, c'est un ennemi de ses concitoyens et de sa propre race (Wlasnego plemienia). C'est pourquoi l'Histoire des Etablissements d'éducation ... doit ... les condamner à l'anathème et au mépris de la postérité lésée”<sup>18</sup>. Ces foudres frappent juste. On découvre l'année suivante que le Prince Dominik Radziwill et Platon Zubov, qui a racheté les biens de l'Evêque Massalski, sont débiteurs d'une somme de 3 millions de zlotys!<sup>19</sup>. Mais jamais, jusqu'à l'amort de Czacki, le moindre accord sur la façon de percevoir et d'utiliser ces richesses n'est atteint: la querelle sur l'interprétation des principes de la Commission se poursuit en

<sup>15</sup> J. Sniadecki à A. J. Czartoryski 5 mai 1807. Arch. Czart. Ew 3069.

<sup>16</sup> Idem 27 Mars 1807.

<sup>17</sup> T. Czacki à J. Sniadecki. 27 avril 1807. cité par. P. Chmielowski. *Tadeusz Czacki jego życie i działalność wychowawcza*. St. Pétersburg 1898 s. 73.

<sup>18</sup> J. Sniadecki. 27 avril 1808. op. cit. T. II. p. 34.

<sup>19</sup> J. Sniadecki à A. J. Czartoryski. 28 février 1809. Arch. Czart. Ew 3069.

vain<sup>20</sup> et le Fonds de l'Education doit, comme vingt ans plus tôt, faire face à la convoitise de l'Etat dès que l'armée a besoin d'argent. Entre 1810 et 1814 les fonds destinés aux écoles sont accaparés de toutes parts sans contrôle possible. Kukiewicz, collaborateur du Curateur à Saint-Petersbourg, voit avec angoisse la précarité de l'institution: „les affaires de ce fonds et de l'université se trouvent en grand danger, il conseille donc de prier votre Altesse de venir, se serait-ce qu'un mois, à Pétersbourg et de détourner, encore une fois, le coup qu'on prépare contre ce fonds” écrit le recteur au début de 1811<sup>21</sup> Malheureusement, le retour à la paix n'améliore rien: non seulement le vieux rêve de la Commission concernant les créations volontaires et spontanées d'écoles de paroisse n'est qu'à très imparfaitement réalisé, mais les écoles secondaires ne bénéficient toujours pas de la générosité civique que l'on attend de la *Szlachta* depuis plus de quarante ans. Le recteur Malewski n'est pas plus efficace en cela que son prédécesseur: comment eût-il pu l'être quand, en 1819, les réticences des propriétaires empêchaient encore l'établissement d'un compte exact des revenus des biens ex-Jésuites? Cette impuissance attire évidemment l'attention du Ministère russe, d'autant plus qu'il a cessé de croire à la possibilité de la coexistence des cultures Polonaise et Russe. Dès 1819, se prépare le plan de détachement des biens ex-Jésuites du contrôle de l'Université dans les gouvernements de Volhynie, Podolie et Minsk, soit les 2/3 des ressources des écoles. En 1822, Sniadecki ne peut se pardonner d'avoir écouté Czacki et de n'avoir pas exigé l'éviction des accapareurs. Malgré les efforts de Kukiewicz, les biens ex-Jésuites sont dans un état lamentable et ne rapportent plus rien<sup>22</sup>. Ce qui reste sous l'autorité de l'Université, n'est guère dans une situation plus brillante. Le recteur Twardowski a beau manifester une fièvre de réforme dans cette administration, il doit vite convenir que cet héritage l'accable: „ce n'est plus la fonction de recteur d'un corps savant que je remplis, mais celle de régisseur ou d'intendant d'un vaste comté”<sup>23</sup>. La liquidation totale de cette forme de financement des écoles, en 1829, s'inscrit, outre la tendance évidemment anti-polonaise qui règne alors, dans la logique de l'enlèvement où l'avait conduite ceux qui devaient la faire vivre, ces „citoyens” qu'on avait eu le tort de croire éclairés au point de collaborer ensemble au sauvetage d'une oeuvre commencée par leurs pères.

L'histoire du fonds de l'Education ainsi résumée fournit, si

<sup>20</sup> idem — 13 Juin et 15 août 1809.

<sup>21</sup> idem — 6 février 1811.

<sup>22</sup> idem — 7 août 1819. 21 février 1822.

<sup>23</sup> J. Twardowski à A. J. Czartoryski. janvier 1823. *Korespondencja 1822-1824. do druku ułożył Ogonczyk*. „Roczniki Tow. Przyjaciół Nauk Poznańskiego”. T. 26: 1900.



besoin en était, une seconde démonstration de l'incapacité des possédants à se hisser au niveau des généreux principes énoncés, en 1773, par la Commission de l'Education Nationale. Nous retiendrons surtout l'étonnante et presque paradoxale volonté des dirigeants de ne pas renoncer à cette structure polonaise. Après les partages cette Institution offrait une plus grande garantie de non assimilation dans l'Empire russe. L'assurance que charbonnier est maître chez lui" prévalait, dans ce choix, sur une analyse lucide des possibilités réelles des „citoyens" mais cet attachement a aussi, sans aucun doute, mis à plusieurs reprises les finances scolaires de l'arrondissement à l'abri de bien des fluctuations du Trésor Russe.

Allons-nous retrouver ces motivations toutes subjectives dans la manière de diriger les écoles? Après le financement, voyons le corps enseignant. Pour être à la hauteur des principes de la Commission, l'éducation polonaise, dans l'arrondissement de Vilna, devait être nationale, c'est-à-dire viser au maximum de cohésion, en luttant contre tout ce qui, depuis 25 ans, entravait l'unité de l'enseignement. Le principe unificateur est, en effet, l'autre aspect majeur que Sniadecki retient de l'oeuvre de la Commission: „Son plan contenait le trait essentiel d'une bonne direction et d'une bonne éducation publique, c'est-à-dire l'unité des études et l'unité du contrôle scolaire dans tout le pays" <sup>24</sup>.

Une telle centralisation supposait d'abord un organe administratif doté d'un pouvoir de décision rapide et souple, or le Statut prévoyait l'examen des moindres petites questions en Assemblée Générale de l'Université. Sniadecki s'aperçoit vite que l'Université, cumulant les fonctions de l'ancienne Ecole Principale avec celles de l'ancienne Commission quant aux écoles, ne peut rester paralysée par la confusion des Assemblées Générales. Dès septembre 1807, il explique en Assemblée plénière que „là où tout le monde gouverne, il ne peut y avoir d'ordre, ni d'harmonie". Aussitôt le voila taxé de despotisme, d'infidélité à la Commission de l'Education. Une fois encore l'attachement à l'ancien statut sert les partisans de l'immobilisme: le mythe de la Commission engendre un dogme intangible. C'est sur la défensive que le recteur doit présenter son excellent plan de Comité aux écoles: quatre professeurs seraient spécialement chargés d'examiner les rapports d'inspections et d'administrer le personnel des écoles. Seul cet instrument expéditif serait capable de purger les écoles des mauvais maîtres qui y pullulent par le jeu des protections locales, à la faveur du désordre d'avant 1803. Mais rien n'y fait, Sniadecki a beau se faire modeste

<sup>24</sup> J. Sniadecki. *Żywot literacki Hugona Kollątaja*. op. cit. T. I. p. 44.

et protester” quand j’ai donné au Conseil de l’Université le projet d’un Comité aux écoles, je n’avais pas l’intention de changer le système scolaire, car je suis bien persuadé de l’excellence du système établi par la Commission de l’Education Nationale et admis dans cet Etat, à part quelques petites corrections que l’on peut faire sans toucher à l’ensemble...”<sup>25</sup>. Le projet reste sans suite et les écoles sans direction efficace, à tel point qu’en 1810, les écoles catholiques sont placées d’office sous le contrôle du Ministère de l’Intérieur. Ce n’est qu’en 1817 que le curateur, constatant que toutes les autres Universités de l’Empire se sont dotées de directoires des écoles, reprend l’idée et découvre qu’elle est non seulement adaptable au Statut de la Commission, mais qu’elle peut aider à la diffusion de ses principes. L’acte de création précise que le Comité „s’appliquera à le répandre, et s’étant efforcé de le développer et compléter selon l’esprit du Statut actuel, de veiller à son application”<sup>26</sup>. Ce qu’il fera, d’ailleurs, mais trop tard: en septembre 1817 le Comité propose la réimpression en 500 exemplaires du Statut de la Commission et un an plus tard, prescrit l’étude de ces textes aux élèves-professeurs<sup>27</sup>. La réimpression, hélas, est déjà proche.

Une aussi longue absence de coordination peut-elle permettre cette unité du contrôle et des études que Sniadecki voulait transplanter de la Commission sur l’Université de Vilna? Il est facile d’imaginer les difficultés rencontrées, car les partages n’ont fait qu’aggraver tous les particularismes auxquels s’était heurtée l’action des Massalski, Chreptowicz et Poczobut. L’enseignement national et public est loin d’être ressenti, en général, comme une nécessité, c’est pourquoi on retrouve les mêmes efforts pour briser les mêmes résistances, à trente ans de distance. Les mêmes fêtes solennelles de début et de fin d’année, les mêmes comptes-rendus de presse élogieux, le même sens de la publicité, tentent de déraciner l’habitude de l’enseignement domestique et le goût des précepteurs étrangers. Le recteur dénonce cet enseignement réservé aux riches, coupé des grands courants de la science vivante qui isole la jeunesse dans le cocon familial<sup>28</sup>. Seul l’enseignement public est capable de former les défenseurs et les sauveurs de la Nation. Mais cet enseignement a un ennemi bien plus dangereux encore en la personne des moines de divers Ordres qui continuent à diriger une partie de la jeunesse. Sniadecki se bat seul, sans un vrai pouvoir exécutif, mais ses coups sont durs. Il

<sup>25</sup> J. Sniadecki à A. J. Czartoryski — 20 décembre 1807. Arch. Czart. Ew 3069.

<sup>26</sup> Acte de création du Comité aux Ecoles. Copie L. Chmaj. Archives de la PAN Varsovie. 86 p. 10. Brouillon: Arch. Czart. 3287.

<sup>27</sup> Comptes-rendus de séances du Comité aux Ecoles: 19 septembre 1817 et 16 octobre 1818. Idem.

<sup>28</sup> J. Sniadecki. Discours du 27 avril 1808. op. cit. T. II, p. 28-29.

rêve d'un renouvellement large et démocratique de la fonction enseignante: „Il faut s'adresser à l'ensemble de la Nation et le choix des gens pour cette sorte de service doit être fait dans tous les états, c'est-à-dire dans le champ des talents le plus vaste et le plus riche”<sup>29</sup>. Aucune chance de voir cet idéal réalisé car le curateur, plus réaliste, se réjouit plutôt de l'appoint qu'apportent les ecclésiastiques à l'enseignement public. Aussi bien en 1803 („il ne saurait y avoir de meilleur lien que ceui du Clergé et de l'Instruction”, écrit-il alors à son Père) qu'en 1819 („il ne faut pas sous-estimer l'aide des prêtres... ce sera un soulagement appréciable pour le Fonds car les prêtres accepteront d'entretenir des écoles de district moyennant une aide minime”), la doctrine du Prince reste fixe à cet égard<sup>30</sup>. Qu'à cela ne tienne, Sniadecki reprend seul, encouragé par le père du Curateur, la lutte qui avait été celle de la Commission, pour soumettre les Ordres au contrôle de l'Université. Le Prince Adam-Casimir est surtout sensible à l'esprit séditieux des piaristes qui, en 1790, avaient réussi à se soustraire au contrôle de l'Ecole Principale. S'il les déteste, c'est pour leur „esprit de robe” et la médiocrité où ils sont tombés: comment peut-on croire, selon lui, „que les piarons ou un Ordre monastique enseignant en Pologne, quel qu'il soit, n'est pas ignorantissimus?”<sup>31</sup> Sniadecki tire de l'expérience de la Commission une leçon plus immédiate. C'est aux jésuites qu'il s'en prend, comme à l'incarnation de l'esprit de scission. Stanislas Auguste avait pu croire au ralliement des jésuites à la cause nationale („ils ne sont plus jésuites, ils seront Polonais” rappelle A. Jobert) mais les dernières années de la Commission avaient montré qu'ils rêvaient de la restauration de leur Ordre<sup>32</sup>: rêve qui devient réalité sous le sceptre d'Alexandre I. Aussi Sniadecki, malgré son éloge de Poczobut, et voyant les faveurs que leur prodiguent Rzewuski et autres aristocrates, prononce-t'il plusieurs réquisitoires contre la Compagnie de Jésus, la plus insoumise des congrégations. Faisant flèche de tout bois, le recteur soutient qu'un moine ne peut-être, par définition, un grand esprit, que tous les génies ont été des laïcs et que partout où les jésuites ont été introduits, ils ont entraîné la décadence de la culture<sup>33</sup>. Il ne s'agit pas pour lui, d'attaquer la „vraie religion” qu'il défend par ailleurs, mais de briser les vieilles rivalités stériles entre les Ordres, entre les Ordres et la Nation surtout, laquelle doit avoir l'Université pour unique institutrice. Réunir toutes les forces vives de la Nation Polonaise autour

<sup>29</sup> idem: *Żywot literacki Hugona Kollątaja* T. I. p. 46.

<sup>30</sup> A. J. Czartoryski à A. K. Czartoryski 20 avril 1803. Arch. Czart. Ew 1819 et le même au recteur Malewski 24 juin 1819. Arch. Czart 2993.

<sup>31</sup> A. K. Czartoryski à A. J. Czartoryski. 24 juin 1810. Arch. Czart. Ew 1046.

<sup>32</sup> I. Szybiak. Op. cit. p. 131.

<sup>33</sup> J. Sniadecki. Op. cit. T. 1 s. 49 et 98-99.

du centre universitaire, voila le but que le recteur souffre de voir refusé par les jésuites. Il l'écrit à leur Général, le P. Brzozowski ignorant encore que bientôt l'Académie de Polock s'érigera en rivale officielle de l'Université: „L'identité des matières et des méthodes, l'utilisation des mêmes livres dans les écoles pour les habitants d'un pays soumis au même gouvernement, a des avantages immenses et évidents, car l'éducation interrompue dans une école peut être continuée et achevée dans d'autres sans retard ni dommage pour les élèves, car dans le même pays, pour ainsi dire, la même point de vue est donné aux esprits; car l'art même de former les gens étant uniformisé peut se perfectionner plus facilement”<sup>34</sup>. Idéal éclairé par excellence, cette tendance opiniâtre à l'unité nationale, héritée de la Commission, restera aussi vaine que par le passé.

Comment s'en étonner quand nous voyons les responsables académiques eux-mêmes divisés sur ce principe de la cohésion? Selon un mécanisme déjà observé, la Commission sert toujours de justification à des tendances inverses. Il n'est pas du tout évident, pour le Comte Czacki, que Vilna doive ainsi devenir le centre de gravité de la culture polonaise. Czacki allie à une grande noblesse de sentiments et un grand besoin d'action, une attitude d'indépendance propre aux grands seigneurs dits *Sarmates*. Lui qui déclarait aux dernières heures de la République qu'il „préférerait être esclave d'une puissance étrangère que de son propre roi”, n'est pas prêt à obéir à une Université qui prétend tout régenter. Ce qu'il retient, lui, de la Commission de l'Education Nationale, c'est la nécessité d'un enseignement pratique: horticulture, mécanique, art vétérinaire, langues vivantes et il décide, sans égard pour Vilna, de créer à Krzemieniec une école tout à fait hétérodoxe où ces matières seront en honneur. Ce refus d'une éducation nationale centralisée, cet accent sur les études pratiques, ce sens aigu des disparités régionales ne sont pas sans rappeler les mémoires que Malesherbes adresse, en France, au Président Lamoignon vers 1780. Cette conception libérale traduit un même esprit de fronde seigneuriale. Sniadecki s'indigne en vain de voir un visiteur de son université refuser le programme général, comme le refusent les jésuites. Il a beau dénoncer ce schisme au nom de la Commission, Czacki lui répond avec les mêmes références. Voyons plutôt: „Le plan actuel, appliqué dans les autres gymnases et écoles, élaboré par tant de travail, de prudence, d'expérience par la Commission de l'Education polonaise, perfectionné et éprouvé pendant trente ans et par rapport auquel on n'a rien trouvé nulle part de meilleur, ne doit pas être rejeté ou changé inconsidérément” dit Sniadecki<sup>35</sup>. „Conformément au Statut,

<sup>34</sup> J. Śniadecki au P. Brzozowski 8 janvier 1808. Arch. Czart. Ew 3069.

<sup>35</sup> J. Śniadecki à A. J. Czartoryski 12 septembre 1809. idem.

il est décidé qu'hormis le chap. XV des prescriptions anciennes touchant les professeurs, tous les autres chapitres de ces Prescriptions doivent être conservés dans leur entière vigueur", stipule le *Projet d'Organisation du gymnase de Volhynie* présenté par Czacki<sup>36</sup>. En l'occurrence le désaccord crée une émulation telle, à Krzemieniec, et les résultats y sont si bons, que le curateur n'ose condamner personne: l'efficacité locale prime les principes, l'unicité des programmes est tacitement abandonnée.

Les conséquences ne sont pas, hélas, toujours aussi positives. La raideur des principes de Sniadecki et la hâte de Czacki, poussé par Kollataj, à tout réformer, peuvent aussi porter préjudice aux écoles. L'exemple du séminaire d'instituteurs pour les écoles de paroisse le prouve: alors que la Commission a laissé se dégrader à l'extrême la situation de l'enseignement primaire<sup>37</sup>, Kollataj rédige pour Czacki, dès 1803, un plan de formation des maîtres qui survient avant que Vilna ait rien proposé<sup>38</sup>. Sniadecki considérant que la formation des maîtres est une prérogative de l'université, prévue déjà par la Commission, profite de l'irrégularité du financement pour faire rejeter ce projet<sup>39</sup>. Jusqu'en 1820 les écoles de paroisse ne recevront donc aucun maître qualifié. Czacki et Sniadecki, prêtres d'un dogme interprété différemment, paralysent involontairement l'action. Quand tous deux n'auront plus de rôle dans l'administration, en 1820, le *Séminaire d'Instituteurs et organistes* sera enfin créé à Vilna mais la situation aura bien changé. Il s'agira alors, devant la montée de la réaction internationale, de renforcer l'influence de l'Eglise dans les campagnes. Il s'agira aussi, devant l'intolérance russe, de réactiver la cohésion nationale au niveau des masses: l'entreprise sera brève parce que vite écrasée, mais c'est encore à la Commission de l'Education Nationale qu'on demandera de vivifier cet effort. On rappellera alors l'engagement de Massalski de 1777, concernant les créations dans son diocèse, les engagements des Evêques de Luck et Kamieniec, en 1803, inspirés des mêmes principes généreux<sup>40</sup>.

C'est cependant après 1824 que le souvenir de la Commission de 1773 est évoqué avec le plus d'acuité car le verdict, lors du procès intenté aux étudiants, héritiers, aux aussi, du patriotisme de leurs pères<sup>41</sup> prévoit l'interdiction des manuels de Chrzanowski (datant de 1816) et de

<sup>36</sup> F. Kojśiewicz. op. cit. T. II, p. 16.

<sup>37</sup> I. Szybiak op. cit. p. 231-233.

<sup>38</sup> *Urządzenie Konwiktu dla Kandydatów sposobiących się na nauczycielów szkół parafialnych*. dans Kojśiewicz op. cit. T. II, p. 41.

<sup>39</sup> P. Chmielowski op. cit. p. 75.

<sup>40</sup> Comptes-rendus de séances du Comité aux Ecoles 17 septembre, 20 octobre 1820, 6et 20 avril, 26 octobre 1821. Copies L. L. Chmaj. 87.

Kopczynski. Avec le recul du temps cette interdiction deviendra l'un des faits les plus odieux de la répression antipolonaise. En 1831 Lelewel la rappelle en ces termes: „l'ukaz condamna et considéra comme nuisible le manuel d'éloquence de Chrzanowski parce qu'il contenait quelques discours fleurant la liberté, et la grammaire de Kopczynski parce qu'elle contenait, parmi ses exemples, le vers de Krasicki „Saint amour d'une patrie chérie". On arracha des mains des enfants ces oeuvres qu'on n'avait pas su apprécier auparavant, on les perdit ensuite dans les pleurs et les lamentations quand, mises en tas, elles furent détruites de différentes façons" <sup>42</sup>. Le ton pathétique dit assez que nous entrons ici dans le domaine de la subjectivité passionnelle. Nul n'avait protesté quand, en 1821, Czartoryski avait signifié au Comité aux Ecoles, sa décision de retirer de l'usage scolaire le manuel de Droit Naturel de J. Strojnowski. Ce retrait, qui marquait à vrai dire, la fin des Lumières dans l'enseignement de Vilna, était pourtant très grave et constituait une atteinte à la Commission autrement importante. Pourquoi le retrait d'une grammaire polono-latine soulève-t'il un tel tollé? Il n'y a aucune commune mesure entre la valeur de ce manuel de la Commission et l'émoi soulevé par sa suppression. Certes Kopczynski avait, le premier, introduit largement le polonais dans l'enseignement, mais c'est justement pourquoi, dès sa parution il avait été violemment critiqué: ouvrage touffu, pédant, faisant la part trop faible au latin disaient ses détracteurs <sup>43</sup>. Jamais ce manuel n'avait fait l'unanimité des pédagogues, la querelle sur la prééminence du polonais ou du latin avait trainé pendant cinquante ans sans solution, opposant violemment E. G. Groddeck à J. Sniadecki ou I. Potocki à A. K. Czartoryski <sup>44</sup>. Le curateur avait souvent dit combien il tenait à la fois au latin et au polonais, mais s'était bien gardé d'engager Kopczynski à l'université, en 1803, comme celui-ci le souhaitait <sup>45</sup> car bien souvent son père lui dénonçait „les ridicules visions de Kopczynski" ou

<sup>41</sup> Il faudrait étudier très en détail la question de la filiation idéologique entre la Commission et le mouvement philomathique. Bornons-nous à rappeler ici que cette filiation était très vivement ressentie et qu'elle se traduit par toutes les recherches pédagogiques et civiques des amis de Mickiewicz.

<sup>42</sup> J. Lelewel. *Nowosilcow w Wilnie*. Ed. H. Mościcki dans *Promieniści, Filareci i Filomaci*. Warszawa 1919, p. 153.

<sup>43</sup> A. Jobert. *La Commission d'Education Nationale en Pologne 1773-1794. Son oeuvre d'instruction civique*. Lyon 1941 p. 305-307.

<sup>44</sup> Voir à ce sujet, entr'autres, Kojsiewicz op. cit. T. I p. 307 (critique de la KEN par Kollataj) T. II, p. 345. (polémique entre le prince Adam Casimir et Ignace Potocki) — Groddeck critique Kopczynski dans une lettre au curateur du 10 septembre 1810. Arch. Czart. Ew. 3068.

<sup>45</sup> A. J. Czartoryski à H. Strojnowski. 14 octobre 1803. BN III 3296.

„cet original de Kopczynski”<sup>46</sup>. Enfin les manuels de la Commission, qui étaient encore en usage en 1824, tant dans le primaire que dans le secondaire, auraient dû ne plus être utilisés depuis longtemps: Jędrzej Sniadecki soulignait, dès 1803, que „presque tous doivent être refondus et c’est la première tâche de l’université”. Ces manuels demeuraient en usage, pour la plupart, faute de mieux. Le Séminaire philologique de Groddeck n’avait réussi à élaborer que des dictionnaires latins<sup>47</sup> et le Comité aux écoles, écrasé de travail, avait négligé les renouvellements, malgré des rappels pressants du ministère et du curateur: on examinait les manuels en usage à l’étranger pour s’en inspirer, mais on faisait réimprimer l’*Elementarz* de la Commission<sup>48</sup>. En 1820 encore, le Comité avait reçu, sans réagir, des demandes de changements des manuels de polonais et latin, tant de la grammaire que des textes choisis: ces demandes émanaient de Twardowski, alors visiteur et de Kurnatowski, professeur de littérature à Sluck<sup>49</sup>.

Le scandale du retrait de Kopczynski des programmes scolaires ne s’explique donc pas objectivement. Cette grammaire, par les controverses sur la part à faire au latin qu’elle avait suscitées, était devenue un symbole de la polonité. C’est le symbole que le ministère voulait abattre et c’est comme symbole que ce manuel a été érigé a posteriori en valeur nationale. Dans la pureté classique quelque peu vieillote de ce livre, toute la génération frappée par la répression russe, ne voyait plus l’ennui des longues heures de classe, mais la matière même de sa culture<sup>50</sup>. Formée à la rigueur linguistique de Sniadecki, cette génération s’accroche sentimentalement aux lambeaux de son enfance, à l’oeuvre de la lointaine Commission de l’Education Nationale que rien n’a remplacé. On aboutit donc à un quasi-paradoxe: Un attachement conservateur à des livres dépassés qui revêt un sens positif, en ce qu’il traduit symboliquement la vitalité d’une culture. Au moment où Novosilcev définit une Education nationale russe, la protestation de Lelewel marque la pérennité d’une Education Nationale polonaise.

De tout ce que nous avons dit semble se dégager la conclusion suivante: la Commission de 1773 est vivante dans tous les détails et tous les moments de la vie de l’Arrondissement de Vilna après 1803. Les

<sup>46</sup> A. K. Czartoryski à A. J. Czartoryski 18 Août 1809, 24 Juin 1810, 4 mars 1815, Arch. Czart. Ew. 1046.

<sup>47</sup> *Materiały do dziejów literatury i oświaty na Litwie i Rusi*. Wyd. T. Turkowski 1935 T. II p. 113-114.

<sup>48</sup> Compte-rendu des séances du Comité aux Ecoles 10 octobre 1817, 2 janvier 1818 — Copies L. Chmaj. 86.

<sup>49</sup> idem — 4 février 1820 — L. Chmaj. 87.

<sup>50</sup> Pigoń. *Wstępne książki* dans *Z dawnego Wilna. Szkice obyczajowe i literackie*. Wilno 1929 p. 59-74.

structures qu'elle a créées demeurent, en gros, inchangées jusqu'au moins 1824. La vie de ces structures souffre toutefois de la conception sacrée qu'en ont ses animateurs. Trop souvent pétrifiées dans un mythe, les idées de 1773 gênent l'évolution. Cela rend toute appréciation difficile: le maintien du Fonds de l'Éducation fut-il une garantie d'autonomie ou une entrave administrative librement consentie? L'attachement dogmatique au principe unitaire et centralisateur de la Commission n'a-t'il eu que des effets bienfaisants? Il n'a pas réussi à entraîner l'adhésion complète des Ordres religieux, il a freiné le développement harmonieux d'initiatives originales comme celle du comte Czacki. Il a toléré trop longtemps des manuels vieilliss. Par contre, les continuateurs de la Commission ont su conserver et animer l'une de ses valeurs essentielles: le civisme. En stigmatisant l'égoïsme des „citoyens”, en orientant leur action sur la cohésion nationale, en formant une jeunesse consciente de son originalité culturelle, ces responsables ont préparé la naissance d'un mythe plus abstrait encore, mais plus vivace. C'est grâce à ce mythe que Mickiewicz a pu écrire l'épopée nationale, la III<sup>ème</sup> partie de ses *Ancêtres*, qui fait de Vilna le centre de l'esprit polonais. Staszic disait: „Ce ne sont pas les actes qui sont immortels, mais le témoignage des actes”. Grâce à son sens des symboles, la Pologne a su survivre à travers le XIX<sup>ème</sup> siècle et si la Constitution du 3 Mai a pu apparaître à Mickiewicz comme une Arche d'Alliance politique, la Commission de l'Éducation Nationale, par les racines qu'elle a poussé dans le siècle suivant, apparaît bien comme l'Arche d'Alliance culturelle de la Pologne.